

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Initiative : Postulat
Titre : Pour une politique de stationnement des vélos dans les quartiers.
Postulante : Marlène Bérard (PLR)

Ces dernières années, la Ville de Lausanne a créé une quantité importante de pistes cyclables pour offrir aux usagers du domaine public une alternative au moyen de transport motorisé. Le nombre de vélos et de vélos électriques ont ainsi très fortement augmenté en ville.

Alors que le recours au vélo pour les déplacements dans la Commune est de plus en plus fréquent, les usagers se retrouvent souvent en difficulté pour parquer leur engin en journée et durant la nuit. De plus en plus de vols sont perpétrés, principalement sur les vélos électriques. Des déprédations ont aussi été constatées. A cela s'ajoute qu'il est souvent difficile de trouver un emplacement sécurisé pour son vélo à domicile.

Afin d'offrir aux habitants de Lausanne la possibilité, comme c'est le cas avec les macarons pour les voitures, de parquer en toute sécurité leur vélo durant la journée ou la nuit à leur domicile, il convient d'installer des vélobox dans chaque quartier. Il existe plusieurs solutions pour mettre son vélo à l'abri. L'une d'elle provient d'une société lausannoise spécialisée en design et architecture d'intérieur qui propose des vélostations clés en main de tailles différentes avec la possibilité pour les vélos électriques d'être rechargés :



A l'heure actuelle, les parcs à vélo installés dans les quartiers sont très souvent inutilisés. La raison majeure est liée au fait que les propriétaires de vélos préfèrent mettre leur vélo à l'abri chez eux que de les laisser sur le domaine public. Avec des vélostations dans les quartiers, les habitants auront la possibilité de laisser leurs vélos à l'extérieur, sans craindre des vols ou déprédations et sans être confrontés à un manque de place dans les locatifs.

L'installation de vélostations prévient également le parcage sauvage, voire anarchiques, des vélos en Ville. Elles permettent finalement à la Ville de développer un réel concept de stationnement pour les deux roues.

L'accès aux vélostations a pour vocation de fonctionner sur le même modèle que les macarons pour voiture : le propriétaire d'un vélo demande un macaron pour vélo dans sa zone d'habitation et moyennant le paiement d'un montant annuel forfaitaire peut accéder aux vélostations de sa zone. L'utilisation d'autre vélostations serait alors soumise à une facturation supplémentaire, comme p. ex. l'accès aux vélostations proches de la gare ou du centre-ville.

Compte tenu de ce qui précède, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. D'installer des vélostations dans les quartiers en complément aux places de parc existantes ou à la place des espaces non couverts déjà existants, dont l'accès serait octroyé sur la base d'une autorisation (de style macaron vélo) délivrée en fonction de la zone d'habitation et moyennant le versement d'un émolument.
2. D'installer des vélostations pour l'ensemble des habitants de Lausanne dans les zones à fortes influences, comme par exemple les abords de la gare, de la Riponne, d'Ouchy et des stations de métros.



Marlène Bérard (PLR)

Lausanne, le 17 avril 2024